

*Si vous rencontrez des difficultés sur la question du choix d'une école, n'hésitez pas à contacter l'un des services suivants :*

**AIDDES : 0483/357.429**  
**(Schaerbeek)**  
**Atmosphères AMO : 02/218.87.88**  
**(Schaerbeek)**  
**Atouts Jeunes AMO : 02/410.93.84**  
**(Molenbeek)**  
**CJD : 02/660.91.42**  
**(Auderghem)**  
**Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles : 02/411.43.30**  
**(Molenbeek)**  
**Délégué Général aux Droits de l'Enfant : 02/223.36.99**  
**(Bruxelles)**  
**Dynamo AMO : 02/332.23.56**  
**(Forest)**  
**FAPEO : 02/527.25.75**  
**(Etterbeek)**  
**Infor Jeunes Bruxelles : 02/514.41.11**  
**(Bruxelles)**  
**Infor Jeunes Laeken : 02/421.71.31**  
**(Laeken)**  
**Itinéraires AMO : 02/538.48.57**  
**(Saint-Gilles)**  
**Samarcande AMO : 02/647.47.03**  
**(Etterbeek)**  
**SIMA : 02/219.45.89**  
**(Saint-Josse)**  
**Solidarité – Savoir : 02/513.54.66**  
**(Molenbeek)**  
**SOS Jeunes - Quartier Libre AMO : 02/512.90.20**  
**(Ixelles)**  
**TCC Accueil AMO : 02/521.18.30**  
**(Anderlecht)**

Avec le soutien de:



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**Éditeur responsable:**  
**Collectif Marguerite**  
**Chantal Massaer**  
**Bld Emile Bockstael, 360D/11**  
**1020 Laeken**  
**[www.inforjeunes.eu](http://www.inforjeunes.eu)**

APED . Atmosphères AMO . Atouts Jeunes AMO .  
Bruxelles J . CGé . CIDJ . CJD .  
Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles .  
CSC Bruxelles . Délégué Général aux Droits de  
l'Enfant . Dynamo AMO . FAPEO . Calame .  
Fédération des Etudiants Francophones (FEF) .  
Infor Jeunes Laeken . Infor Jeunes Bruxelles .  
Itinéraires AMO . Le Seuil SAS .  
Ligue des Droits de l'Enfant .  
Ligue des Droits de l'Homme . SOS Jeunes - Quartier  
Libre AMO . Samarcande AMO . SIMA .  
Solidarité Savoir . TCC Accueil AMO . ULB .



*Faire le choix de  
son école  
maternelle*



*Nous voulons de  
bonnes écoles pour  
nos enfants !*

*Etape 1  
Maternelle*

## N'hésitez pas à...

- Vous faire accompagner si vous ne vous sentez pas à l'aise pour rencontrer seul(e) la direction: prenez contact avec les associations et les services de traduction.
- Visiter l'école quand elle est ouverte, pendant les heures scolaires (observez les murs, la décoration, les panneaux pédagogiques, le réfectoire...)
- Participer aux journées « portes ouvertes » : pour découvrir les projets, les lieux, les enseignants, les élèves.
- Poser des questions à votre entourage, tout en gardant à l'esprit que ce qui est bien pour les autres ne l'est pas forcément pour soi : chacun a ses priorités.
- En cours d'année, à utiliser le journal de classe comme cahier de communication des parents vers l'instituteur pour vos questions: un petit mot pour demander un rendez-vous, une information sur ce qui se passe en classe, sur un événement en classe qui a perturbé votre enfant, ...
- Demander le projet d'établissement.

## Questions de parents

- Mon enfant n'est pas encore propre. Peut-il rentrer à l'école ?
- Puis-je accompagner mon enfant en classe le jour de la rentrée? Et les autres jours ? Où dois-je le conduire : barrière, couloir, classe, cours ?
- Où se passe la garderie le matin (prix) ?
- Mon enfant peut-il y prendre son petit déjeuner ?
- Comment dois-je l'habiller : chaussures à velcro, pas de collants, ... ?
- Quelles sont les règles de vie : à la garderie, en classe, dans les couloirs, dans la cour de récréation, dans le réfectoire ?

- De quel matériel a-t-il besoin ?
- Le mobilier est-il adapté à l'âge des enfants : chaises, tables, toilettes, évier, fontaines d'eau ?
- Comment sont organisées les récréations : combien par jour, cours à part, jeux, accès aux toilettes, surveillance, préau...
- Comment sont organisées les collations : en classe, dans la cour, collectives, équilibrées, ... ?
- Comment se passe le temps de midi : réfectoire pour les plus jeunes, repas chauds, surveillance, repas préparés par l'école, gestion des allergies alimentaires, menus différenciés (halal, végétarien), possibilité de conserver ses « tartines » dans un frigo ?
- Mon enfant pourra-t-il participer à des activités sur le temps de midi et après la classe. Lesquelles ? A quel prix ? Par qui sont-elles organisées ?
- Comment sont organisées les siestes ? Sont-elles obligatoires ? Les lits sont-ils dans des locaux à part ? Jusqu'à quel âge peut-il faire la sieste ? Si mon enfant ne fait pas la sieste, que fait-il d'autre ?
- Comment sont organisés les cours de psychomotricité ?
- Mon enfant ira-t-il à la piscine ? Combien de fois ? A quel prix ?
- Quels sont les projets particuliers de l'école ?
  - Apprentissage d'une deuxième langue

- Classes de dépaysement (où, quand, prix, épargne ?)
  - Actions de solidarités
  - Culturels
  - Sportifs
- Si mon enfant rencontrait des difficultés d'apprentissage ou de comportement, que dois-je faire ?
  - L'école accueille-t-elle des enfants en situation d'handicap ?
  - Quand puis-je rencontrer l'institut ?
  - Quel est le rôle du Centre psycho-médico-social en maternelle (C.P.M.S.) ? Les tests en 3ème maternelle sont-ils obligatoires ?
  - Existe-t-il une association de parents ? Un comité des fêtes ? Une amicale ?
  - Comment se prépare le passage vers l'école primaire ?

## Bases légales :

- Décret du 24/07/1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
- Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire.

### Adresse et numéro utiles :

Direction générale de l'enseignement  
obligatoire

Rue A. Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles

N° Vert : 0800 20 000

[www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)